



Commission Régionale des Compétitions

Procès-verbal réunion du 4 octobre 2023

Réunion restreinte électronique du 4 octobre 2023

Présidence : Gérard SEITZ

Présents : Agathe LACOMBE, Bernard PAQUIN, Jean-Louis MAZZEO, Claude KEIME et Maxime RINIE.

1. Rencontre non jouée

Rencontre N° 26410111 du 30/09/2023 – U18 Régional 2 Féminine– Groupe D – SARREGUEMINES BEAUSOLEIL – VANDOEUVRE

La commission,

Prend note des circonstances ayant entraîné le non-déroulement de la rencontre SARREGUEMINES BEAUSOLEIL - VANDOEUVRE en date du 30/09/23.

Rappelle les directives de la FFF et le principe de neutralité sur les terrains de football à tous les niveaux de compétitions, confirmé par une décision du Conseil d'Etat en date du 29 juin 2023.

Note qu'une joueuse de chaque équipe de SARREGUEMINES BEAUSOLEIL et VANDOEUVRE suite au contrôle des équipements et à la demande de l'arbitre ont refusé de retirer un signe prohibé ou une tenue interdite.

Que les dirigeants et entraîneurs des deux clubs ont refusé de jouer la rencontre et ont pris la décision de disputer un match amical à la place de la rencontre officielle.

Que le match n'a dès lors pas pu débiter conformément à l'article 159 des Règlements Généraux de la FFF.

En conséquence, décide du forfait des deux équipes de SARREGUEMINES BEAUSOLEIL et VANDOEUVRE et d'une amende de 150.00 € + les frais de l'officiel est mise à la charge des deux clubs, conformément aux dispositions du Statut Financier de la LGEF.

Rappelle à l'ordre les dirigeants des clubs de SARREGUEMINES BEAUSOLEIL et VANDOEUVRE sur le respect de la réglementation relative à la tenue des joueuses.

2. Reprogrammation des rencontres

Nous vous informons que la Commission Régionale des Compétitions fixe, les rencontres en retard sous rubrique comme suit :

**Régional 3
Groupe C**

22512.1

F.Barsequanais – Bar sur Aube

1^{er} novembre 2023 à 14h30

Groupe E
22724.1 Hadol Dounoux Fc – Haroue Benney Gs 1er novembre 2023 à 14h30

Groupe G
22897.1 Villerupt Thil Es 2 – Rombas UI 1^{er} novembre 2023 à 14h30

Groupe H
21089.1 Tremery Fc – Boulay Ca 2 1er novembre 2023 à 14h30

Groupe K
21314.1 Strg Robertsau Asl – Preuschedorf Us 1^{er} novembre 2023 à 14h30

U18 Régional 1 Féminine

Groupe B
22230.1 Strasbourg Rcsa - St Louis Neuweg 21 octobre 2023 à 15h00

U17 Régional 2

Groupe A
23416.1 Sud Haut Marnais – Nogentais Fc 1^{er} novembre 2023 à 14h30
23417.1 Vitry Fc – Chapelains Rcs 1^{er} novembre 2023 à 14h30
26237.1 Chaumont Fc – St Martin La Ve Fc 1^{er} novembre 2023 à 14h30
26239.1 Pagny Sur Moselle – Marnaval Sp 1^{er} novembre 2023 à 14h30

Groupe B
23482.1 Jarny Us – Thionville Ustl 1er novembre 2023 à 14h30
23483.1 Amnéville Cso – Neuville Jami Fcf 1^{er} novembre 2023 à 14h30
23484.1 Verdun Belleville Fc – Epernay Rc 1^{er} novembre 2023 à 14h30

Groupe C
23599.1 Illkirch Faig – Merlebach So 1er novembre 2023 à 14h30
23661.1 Sarreguemines Fc – Obernai Fcsr 1^{er} novembre 2023 à 14h30
23662.1 Strasbourg As – Kometrib Sj 1er novembre 2023 à 14h30

Groupe D
23790.1 Ejps – Illzach Asim 1^{er} novembre 2023 à 14h30
23791.1 Raon l'Etape – Biesheim Asc 1^{er} novembre 2023 à 14h30
23793.1 Vandoeuvre Us – Erstein As 1^{er} novembre 2023 à 14h30
23794.1 Villers Nancy Cos – Agiir Florival 1^{er} novembre 2023 à 14h30

Match à rejouer

Groupe J
21276.1 Drulingen Sc – Hochfelden As 15 octobre 2023 à 15h00

3. Homologation

La Commission Régionale des Compétitions homologue, hors procédure en cours, l'ensemble des rencontres comptant pour les différents tours de coupes qui se sont joués le weekend du 30 septembre et 1^{er} Octobre :

- 4^{ème} tour Coupe de France
- 2^{ème} tour Coupe du Grand Est

– Procédure d’appel

*Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d’appel devant la Commission d’Appel Régionale dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de leur notification ou publication, par envoi en recommandé à : **LGEF – CS 80019 - 54250 Champigneulle Cedex** ou à l’adresse électronique : **appel@lgef.fff.fr**, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l’article 190 des Règlements Généraux de la FFF*

Le Président,

Gérard SEITZ

Le Secrétaire,

Bernard PAQUIN